



**Commission Administrative Paritaire
Départementale**

mercredi 2 juillet 2025

Déclaration liminaire

Madame l'Inspectrice d'Académie
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

L'Education nationale est en crise ! Le métier d'enseignant n'est plus attractif et ce ne sont certainement pas les projets annoncés par le gouvernement en terme de réforme de la formation initiale et des concours qui seront en mesure de mettre fin à cette désertion.

Pire, aujourd'hui les enseignants en poste vont mal. Leurs conditions de travail n'ont cessé de se dégrader. Les attaques portées sont sans fin, toujours plus violentes, contre leurs droits, contre leur expertise, contre leurs missions, contre leurs statuts et même contre leur intégrité physique et psychologique. Nous sommes réunis ce jour en CAPD pour étudier les recours suite à un refus d'exercice à temps partiel.

Aucun enseignant ne sollicite l'exercice à temps partiel pour réduire son maigre salaire ou par excès de fainéantise. Tous le font parce qu'il leur est nécessaire. C'est une réalité qui devrait questionner notre Administration. Nos collègues qui le sollicitent en ont besoin pour leur permettre de résister à la dureté du métier, pour pouvoir être opérationnel durant leur temps de service et limiter le nombre d'arrêts maladie pouvant découler de leur fragilité physique ou psychologique, pour mener de front leur vie professionnelle et personnelle.

De nombreuses demandes font état de problèmes de santé. Or, si la situation de travailleur handicapé offre la possibilité d'obtenir un temps partiel de droit, il est plus compliqué d'obtenir un temps partiel sur autorisation quand il s'agit d'autres problématiques que celles de santé.

Sachant qu'il n'y a pas de véritable médecine du travail, pas de visite médicale annuelle voire même quinquennale, pourtant exigée dans le Code du travail, et par conséquent un employeur qui ignore l'état de santé de ses agents. La médecine de prévention inexistante dans notre département actuellement, se retrouvera, dans l'urgence, à analyser des pièces médicales pour des situations parfois complexes, sans jamais avoir le moindre contact physique avec les agents ni même parfois un échange oral. Quant aux enseignants concernés, ils se retrouvent à courir auprès de leurs praticiens pour obtenir des justificatifs supplémentaires en espérant qu'ils seront suffisants pour justifier, auprès de votre expertise, un état de santé qui nécessite un exercice à temps partiel.

D'autres doivent gérer des difficultés familiales exceptionnelles ou durables comme les prises en charge d'un membre de leur famille, ascendant ou descendant. La politique gouvernementale qui penche en faveur de l'accompagnement des personnes âgées devrait inciter l'Administration à accorder systématiquement aux agents qui le souhaitent du temps à consacrer à leurs aînés vieillissants ayant besoin d'accompagnement et de soins.

En tant qu'enseignant, nous ouvrons plusieurs fois par jour le portail à des parents qui viennent chercher leurs enfants pour un rendez-vous hebdomadaire chez l'orthophoniste ou autre praticien. Les enseignants sont des parents comme les autres et n'ont pas de « laisser-passer » prioritaire pour obtenir des rendez-vous le soir ou le mercredi. Le président Macron parlait du « réarmement démographique » de la France. Ces mots sont difficilement entendables pour notre syndicat car le ventre des femmes n'est pas un instrument au service de l'Etat. Mais si l'on s'inscrit dans cette logique, il semble que si l'on veut inciter la population à faire des enfants, il faut commencer par soutenir la parentalité et accorder aux parents qui le souhaitent la possibilité de prendre du temps pour leurs enfants, qu'ils aient plus ou moins de 3 ans ou plus ou moins de 16 ans.

Le SNUDI FO 29 dénonce ces refus qui découlent d'une gestion purement comptable. Toutes les demandes sont légitimes et chaque refus de temps partiel est un refus de trop ! Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation.

Oui Madame la Directrice académique, nous sommes d'accord : il faut un enseignant devant chaque classe. C'est pourquoi le SNUDI FO 29 revendique un recrutement massif de personnels, en rendant son attractivité à cette profession par une augmentation générale des salaires et la pérennité de notre statut.

Madame la Directrice Académique, si notre métier n'attire plus, prenez soin de ceux qui l'exercent encore aujourd'hui dans des conditions de travail dégradées et un contexte social actuel plus que difficile, en accordant l'ensemble des demandes de temps partiel, les quotités et les modalités souhaitées.

Nous vous remercions de votre attention.

